



HB/DM n°1-2010

Extension de la délégation  
de fonctions et de signature à :  
Madame Marie-Claire GARREAU  
Adjoint au Maire

# ARRÊTÉ MUNICIPAL

Le MAIRE de la VILLE de COMPIEGNE, Sénateur de l'Oise ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment les Articles L. 2122-1 à L. 2122-18 ;

Vu le procès verbal d'installation du CONSEIL MUNICIPAL du 15 mars 2008 fixant le nombre des ADJOINTS ;

Vu l'élection des DOUZE ADJOINTS au MAIRE ;

Considérant qu'en raison de la multiplicité des tâches et de l'accroissement des responsabilités municipales, il est indispensable, pour les résoudre dans les meilleurs délais, d'être secondé ;

Considérant que ce but ne peut être atteint qu'en fixant les attributions respectives des ADJOINTS ;

Vu l'arrêté n°33 du 20 mars 2008 donnant délégation de fonctions à Madame Marie-Claire GARREAU, Adjoint au Maire ;

Considérant qu'il apparait nécessaire d'étendre la délégation de Madame Marie-Claire GARREAU chargée des équipements culturels ;

## ARRETE

### ARTICLE 1 :

Madame Marie-Claire GARREAU, ADJOINT au MAIRE, est déléguée à la CULTURE ;

A ce titre, délégation de fonctions lui est attribuée, sous ma responsabilité et ma surveillance, dans ces domaines de compétences.

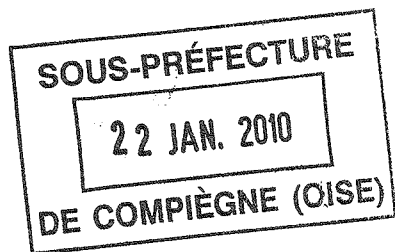
La délégation concerne notamment :

-le développement des équipements culturels en relation avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles, les Musées Nationaux, le Conseil Régional, le Conseil Général et les Associations notamment pour ce qui concerne : le Château de Compiègne, le Théâtre Impérial, le Musée de la Voiture ;

-Le développement de la lecture publique à travers le réseau des Bibliothèques municipales ;

-Les orientations générales à mettre en œuvre pour les expositions, les manifestations culturelles et les concerts, en relation avec les différents partenaires publics et privés ; notamment à l'Espace Jean Legendre et à l'Espace Culturel des Minimes ou dans tous autres lieux pouvant accueillir ces manifestations ;

.../...



Et en règle générale, formuler toutes propositions utiles pour la politique culturelle de la Ville ;

-Le développement et les échanges avec les Villes partenaires de Compiègne dans le domaine culturel.

- Le fonctionnement et l'aménagement des Equipements Culturels suivants :

- le Musée Vivenel,
  - l'espace culturel des Minimes,
  - le Musée Municipal de la Figurine Historique,
  - le Conservatoire de Musique,
  - l'école des Beaux-Arts,
  - le Musée Mémorial du Camp de Royallieu,
  - les Archives municipales,
  - les bibliothèques municipales,
  - l'Espace Jean Legendre,
  - le Ziquodrome
- Le développement des collections des Musées ;
- Les relations avec les donateurs et les mécènes ;
- Le développement de l'Enseignement musical ;
- Le développement de l'Enseignement Artistique à travers l'Ecole des Beaux-Arts.

**ARTICLE 2 :** Madame Marie-Claire GARREAU est chargée de présider, en mon absence, la COMMISSION de l'ACTION CULTURELLE ET TOURISTIQUE, et de procéder à l'examen de toutes questions relevant de cette commission.

**ARTICLE 3 :** Madame Marie-Claire GARREAU se verra adjoindre, pour l'assister et la suppléer dans ses tâches, des Conseillers Municipaux délégués.

**ARTICLE 4 :** Délégation de signature est donnée à Madame Marie-Claire GARREAU, pour signer, en mon nom, tous actes et toutes correspondances se rapportant à l'exercice des fonctions qui lui sont déléguées et tous les documents se rapportant à l'état civil, aux affaires militaires, aux opérations électorales, à la population.

.../...

**ARTICLE 5 :** Madame Marie-Claire GARREAU, Adjoint au MAIRE, remplira, concurremment avec Moi, les fonctions d'Officier de l'Etat civil, dans les conditions prévues à l'instruction générale du 11 mai 1999.

**ARTICLE 6 :** Le présent arrêté sera transmis pour contrôle de la légalité à Madame le SOUS-PRÉFET de COMPIEGNE.

Pour Ampliation  
Pour le Maire,  
Le Secrétaire Général,

Fait à Compiègne, le 18 janvier 2010



Le MAIRE de COMPIEGNE,

Philippe MARINI,  
Sénateur de l'Oise

**SOUS-PRÉFECTURE**  
**22 JAN. 2010**  
**DE COMPIÈGNE (OISE)**